

Les déterminants de l'obligation scolaire agricole

Thérèse Hamel et Michel Morisset

Volume 21, numéro 4, 1995

Formation professionnelle et technique en transformation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031840ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031840ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Hamel, T. & Morisset, M. (1995). Les déterminants de l'obligation scolaire agricole. *Revue des sciences de l'éducation*, 21(4), 831-858.
<https://doi.org/10.7202/031840ar>

Résumé de l'article

En 1991, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec décidait de rendre conditionnelle à la formation agricole formelle l'obtention d'un certain nombre d'avantages financiers consentis aux jeunes agriculteurs de la relève. Cet article analyse le discours qui a longtemps prévalu sur les avantages de la formation scolaire qu'il confronte à la réalité au moyen d'une vaste enquête téléphonique auprès des producteurs laitiers et porcins québécois. Il conclut sur les principaux facteurs qui ont incité l'Etat québécois à opter pour une relative coercition en matière de formation des jeunes agriculteurs.

Les déterminants de l'obligation scolaire agricole

Thérèse Hamel
Professeure

Michel Morisset
Professeur

Université Laval

Résumé – En 1991¹, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec décidait de rendre conditionnelle à la formation agricole formelle l'obtention d'un certain nombre d'avantages financiers consentis aux jeunes agriculteurs de la relève. Cet article analyse le discours qui a longtemps prévalu sur les avantages de la formation scolaire qu'il confronte à la réalité au moyen d'une vaste enquête téléphonique auprès des producteurs laitiers et porcins québécois. Il conclut sur les principaux facteurs qui ont incité l'État québécois à opter pour une relative coercition en matière de formation des jeunes agriculteurs.

Introduction

Lorsque l'on pense à l'enseignement professionnel, il nous vient immédiatement à l'esprit la filière scolaire technique qui prépare directement à une fonction de travail, mais il arrive très rarement que l'enseignement professionnel agricole fasse partie de nos représentations de ce secteur d'enseignement. La filière professionnelle agricole est un monde à part que l'on n'associe pas d'emblée à l'enseignement professionnel, peut-être parce qu'elle a vécu une trajectoire particulière et qu'elle s'adresse à une main-d'œuvre particulière, celle des futurs agriculteurs. Ainsi, contrairement à d'autres secteurs de l'enseignement professionnel, l'enseignement agricole a d'abord été sous le contrôle du ministère de l'Agriculture. Dans la tourmente de la Révolution tranquille, les anciennes écoles d'agriculture ont été intégrées dans les polyvalentes et, plus tard, dans les cégeps à l'instar des écoles de métiers et des écoles techniques. Toutefois les Instituts de technologie agricole (ITA) qui, encore de nos jours, dispensent une formation de niveau collégial sont demeurés gérés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce qui en fait une exception par rapport aux autres types d'institutions. Cette proximité avec le Ministère et avec le milieu a amené une dynamique propre à ce secteur.

Dans cet article, c'est à cette filière particulière que nous nous attarderons. Après avoir revu les principaux discours sur l'importance de la formation agricole,

nous présenterons un bref état de la situation de la formation agricole, celle destinée plus spécifiquement aux exploitants de fermes, avant que le gouvernement n'opte récemment pour une forme d'obligation scolaire agricole; nous analyserons ensuite, au moyen des résultats d'une enquête, les divers aspects de la formation des producteurs actifs au Québec dans les années quatre-vingt-dix; enfin, nous tenterons de comprendre la volonté du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'obliger les jeunes, par le biais d'une prime à l'établissement² en agriculture, à se former avant l'entrée dans la profession.

Obligation scolaire et accès aux aides à l'établissement en agriculture

«Le cerveau avant le veau»

Au Québec, l'idée de relier les conditions d'accès aux subventions d'établissement sur une ferme à un niveau donné de formation agricole n'est pas nouvelle. Le postulat selon lequel la formation est un critère décisif de réussite en agriculture remonte à fort longtemps. Le slogan incisif, présenté en exergue, date d'au moins trente ans. Exprimée par Jean-Charles Magnan, l'un des plus ardents promoteurs de la formation agricole au Québec, et par un de ses organisateurs principaux, cette phrase lapidaire nous indique que cette idée ne date pas de la mondialisation actuelle des échanges ou encore des plus récentes discussions du GATT³.

Commentant les conclusions d'une conférence internationale tenue en 1961 où l'on déplorait le manque de formation professionnelle «appropriée» chez les agriculteurs, Jean-Paul Lettre, alors directeur du Service de l'enseignement agricole au Québec, déclarait:

Devant cet état de choses, tous les gouvernements ont été invités à donner en agriculture une priorité aux problèmes de la formation professionnelle qui constitue le grand facteur de limitation de la croissance économique. Tous les délégués ont donc souligné avec vigueur la nécessité d'investissements massifs et immédiats dans ce domaine (Lettre, 1964, p. 8).

Un peu plus loin, il ajoutait:

Une autre conséquence que je me permets de souligner immédiatement, c'est que les responsabilités des cultivateurs restants sont augmentées d'une façon très considérable (étant donné la baisse du nombre total de fermes). D'où un urgent besoin de formation professionnelle en agriculture, attendu que c'est le degré d'instruction qui conditionne dans une très large mesure la prospérité du travailleur en même temps que le développement intégral de son milieu (*Idem*, p. 9).

Cette citation des années soixante nous situe parfaitement dans la problématique de cette époque, celle de la théorie du capital humain. Impliqué depuis 1945

dans la formation de la relève agricole, Lettre a été un ardent défenseur du discours liant formation agricole et productivité. Il valorisait la formation et voyait, dans l'accroissement de la productivité, un argument déterminant propre à persuader ceux qui semblaient manquer de conviction à cet égard⁴.

Encore en 1966, une recommandation du Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole visait à lier la politique d'établissement au niveau de formation atteint par les futurs agriculteurs:

Nous recommandons que l'État reconnaisse de façon pratique l'importance des investissements intellectuels en agriculture par l'élaboration de politiques d'établissement dont les avantages tiendraient compte du degré de formation, générale et agricole, que le candidat atteint (Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole, 1966, p. 132).

Il faudra toutefois attendre le 23 juin 1982 pour que «la loi favorisant l'établissement des jeunes agriculteurs» soit sanctionnée⁵. Dans ce nouveau cadre législatif, le jeune doit prouver ou démontrer (article 6) qu'il possède une expérience pertinente d'au moins deux ans ou une expérience pertinente d'un an assortie d'un cours de formation professionnelle de deux ans. Considérée comme un pas en avant, cette loi n'est pas jugée assez stricte dans ses exigences. Ainsi, Henri-Louis Arsenault lors d'un colloque portant sur la relève agricole tenu à Lévis en 1983 disait:

Le jour où on exigera également la carte de compétence pour consentir un prêt à l'Office du crédit agricole, par le fait même, on obtiendra de meilleures garanties et on contribuera grandement à l'évolution de l'agriculture au Québec (Arsenault, 1983, p. 44).

Malgré la réitération de cette idée, depuis le début des années soixante-dix, les arguments n'avaient pas encore réussi à convaincre les législateurs. Jamais une réglementation aussi directe que la mesure liant formation et prime à l'établissement n'avait été concrétisée jusqu'alors⁶. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a donc réagi et au Québec, depuis 1994, il est pratiquement obligatoire de détenir un collégial agricole pour bénéficier pleinement de la prime à l'établissement. Un secondaire agricole donne droit à une bonification moindre. Déclarées obligatoires avec l'échéance de 1994, ces mesures n'en sont pas moins déjà effectives à un niveau incitatif depuis décembre 1990.

La réglementation relative à l'obligation de formation a été mise en place en trois temps. Le règlement du 5 décembre 1990, de nature incitative, donnait un premier encouragement aux membres de la relève agricole détenteurs d'une formation. Ainsi, ceux qui avaient en poche un Diplôme d'études collégiales agricoles (DEC), un Diplôme d'études professionnelles en agriculture (DEP) et même les personnes possédant un Diplôme d'études secondaires (DES)⁷ ont eu droit à une subvention en capital de 15 000 \$, assortie d'une bonification des taux d'intérêt

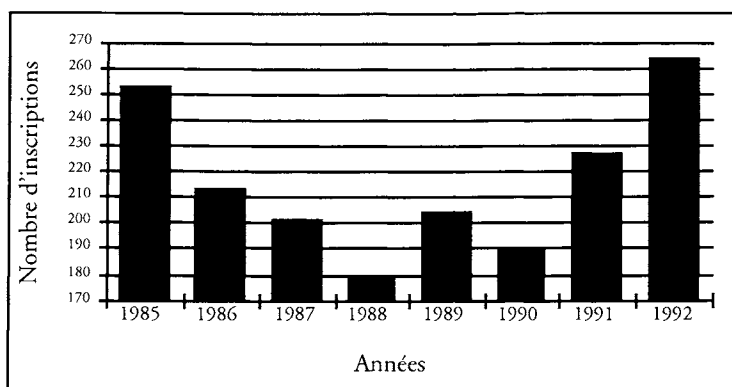
qui était plus avantageuse pour les détenteurs d'un niveau collégial en agriculture. À partir de juillet 1991, l'incitatif disparaissait pour les personnes ne disposant que d'un niveau secondaire non spécialisé en agriculture. L'évolution se faisait donc d'un incitatif relié à un niveau de scolarisation, le secondaire général, à des mesures restreintes aux seuls détenteurs de formation agricole.

Le troisième temps de la réforme instaure un changement qualitatif fort important. Au Québec, depuis le 1^{er} avril 1994, il est désormais obligatoire de détener un collégial agricole pour bénéficier pleinement de la prime à l'établissement, soit 15 000 \$, associée à une bonification dégressive des taux d'intérêt de 4 %, 3 %, 2 % et 1 %, de la première année à la quatrième année. Dorénavant, un secondaire, même spécialisé en agriculture, ne donne droit qu'à une subvention de 10 000 \$, associée à une contribution au paiement de l'intérêt moins avantageuse, soit 2 %, 1,5 %, 1 % et 0,5 % sur quatre ans. En deçà de ce niveau, point de salut et surtout point de financement.

La tendance actuelle visant à instaurer une obligation minimale de formation avant l'installation des jeunes agriculteurs n'est pas l'apanage du Québec seulement. En France, l'échéance de l'obligation scolaire nous précède de deux ans, soit 1992. La France a d'ailleurs prévu des incitatifs à la formation depuis 1976 alors que, pour avoir droit aux octrois et aux subventions reliés à la Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA), on devait justifier une formation minimale. Au sein de la Communauté économique européenne (CEE), il existe d'ailleurs, depuis 1972, une recommandation relative à l'exigence d'une formation pour profiter d'aide à l'établissement⁸.

La question de l'obligation scolaire, abordée au cours des dernières années, a donc donné lieu à des modifications de politiques agricoles au niveau du crédit à l'établissement. Or, depuis que diverses mesures relatives à l'établissement sont conditionnelles à l'obtention d'un diplôme, la pression devient de plus en plus forte sur les futurs agriculteurs pour acquérir une formation agricole.

Une nouvelle popularité semble d'ailleurs être apparue au cours des dernières années. Elle est sûrement en partie redevable au règlement de Société de financement agricole⁹ qui gère effectivement la nouvelle réglementation. Très tardive, cette mesure améliorera sans aucun doute au cours des prochaines décennies le niveau de formation des agriculteurs, mais l'attente aura été longue et la résistance des organisations professionnelles, difficile à vaincre. Aujourd'hui, par des mesures de la Société de financement agricole, l'État en vient en quelque sorte à décréter l'obligation scolaire agricole. Il reste à se demander si elle réussira effectivement à favoriser une meilleure fréquentation scolaire. On peut le penser à la lecture du graphique suivant.



Source – MESS, Système d'information et de gestion de données sur l'effectif scolaire (SIGDEC)

Graphique 1 – Évolution des inscriptions de première année au collégial dans le programme «Gestion et exploitation d'entreprise agricole» (GEEA)

Depuis la directive de 1990, on a assisté en effet à une remontée des effectifs dans la filière agricole, dépassant même ceux de 1985. Parviendra-t-on à hausser de façon significative et durable le niveau de formation de la relève agricole? Seul l'avenir nous dira si l'obligation de formation agricole était un choix stratégique mais surtout efficace.

Si l'idée de lier formation et avantages financiers à l'établissement remonte à si longtemps, comment peut-on expliquer l'émergence de cette directive en 1990? Quels facteurs peuvent expliquer cet accroissement des exigences pour les futurs agriculteurs?

Les qualifications professionnelles de l'agriculteur

Reposant sur des termes très économiques, le discours actuel fait ressortir l'importance de la grosseur des entreprises, la concurrence mondiale, la compétitivité qui en découle, même des préoccupations environnementales et le développement durable des ressources pour prôner un accroissement de la formation (Cloutier, Girardville, Martin et Payé, 1990). Ces arguments proviennent d'une lecture de la réalité agricole où la ferme est considérée comme une entreprise, une véritable PME qui ne peut plus être gérée comme auparavant, uniquement avec une formation sur le tas, ou encore grâce à la seule transmission de l'expérience et du savoir des parents. La taille des entreprises, mais aussi la complexité du monde agricole, dans le contexte de concurrence intense impliquent des risques trop importants pour que la direction des exploitations soit laissée au hasard. La moindre erreur serait trop coûteuse et la formation représente un facteur de sécurité. La capacité de gérer, de s'adapter au changement, de prendre de bonnes décisions de même que la capacité

de mieux communiquer avec les différents conseillers agricoles font partie des raisons le plus souvent invoquées dans cet argumentaire vantant les mérites de la formation.

Or, on l'a vu, le discours sur la formation est récurrent. Il traverse le temps et repose le plus souvent sur un postulat considéré comme démontré hors de tout doute. Des affirmations similaires reviennent régulièrement au moment de colloques portant sur la relève agricole ou sur les orientations à donner à la formation agricole. Ainsi, la thématique formation-productivité fait ainsi partie des convictions inébranlables des intervenants agricoles.

Partant du fait que les qualifications font référence à l'ensemble des aptitudes et des capacités nécessaires à l'occupation d'un emploi et eu égard à la complexité de l'exploitation agricole familiale, les qualifications professionnelles d'un agriculteur se décomposent en cinq groupes:

- 1) les qualifications pour la maîtrise des processus productifs, c'est-à-dire le matériel biologique, les techniques et les pratiques, les outils de travail, le milieu, une échelle de temps et d'espace, les objectifs, les opérations physiques et manuelles d'exécution, les opérations de surveillance et le contrôle à long terme, des décisions au jour le jour, etc.;
- 2) les qualifications pour la maîtrise d'un système de processus productifs dans lequel on retrouve les processus productifs eux-mêmes, la main-d'œuvre, l'équipement matériel, les interactions entre les processus, etc.;
- 3) les qualifications liées à la maîtrise des rapports du système exploitation/famille versus son environnement;
- 4) les qualifications lui permettant la maîtrise (on pourrait également dire l'anticipation) des transformations du système exploitation/famille;
- 5) toutes les qualifications empruntées à d'autres corps de métier (Bonneau 1981; Bonneviale, Marshall et Jussiau, 1981).

Selon l'approche des opérations de mise en œuvre, en plus des connaissances techniques agricoles, l'agriculteur doit posséder une grande capacité d'abstraction car, même si son métier semble être composé de pratiques concrètes, il exige aussi de lui une activité intellectuelle. Cette dernière interpelle des habiletés d'interprétation de la réalité et une capacité de raisonner des décisions en les replaçant dans le fonctionnement global de l'entreprise. Par ailleurs, compte tenu que les décisions prises sont assujetties à divers aléas, l'agriculteur doit aussi posséder des connaissances afin de contrôler et de surveiller ses processus de production de manière à s'ajuster aux problèmes, aux changements observés (Marshall, 1977).

En somme, les qualifications professionnelles d'un agriculteur sont médiatisées par un ensemble d'opérations à conduire et par une combinaison de savoirs (Bonneviale *et al.*, 1981). Par extension, elles font également appel à des aptitudes de gestionnaire et de preneur de décisions. Cet amalgame relève du fait que l'agriculteur n'est pas perçu comme une personne exerçant un métier qui possède des caractéristiques professionnelles spécifiques, mais plutôt comme le chef d'une entreprise familiale dans laquelle il est la force de travail et le propriétaire des moyens de production. C'est pourquoi Petit (1981) déclare que l'agriculteur doit procéder à une analyse dialectique permanente entre contraintes et possibilités, et les dépasser. Pour fonder son jugement, des références lui sont nécessaires. Autrement dit, l'agriculteur doit posséder des aptitudes pour l'observation, pour la recherche d'informations, pour l'analyse de la situation en tenant compte de ses différentes composantes, et des aptitudes d'exécution selon des objectifs prédéfinis.

La formation de l'agriculteur

L'ensemble des connaissances d'un individu relève à la fois de toute activité délibérée d'apprentissage et de sa socialisation. Aujourd'hui, dans la majorité des métiers et professions, l'apprentissage est le fruit d'une formation scolaire, donc d'une activité délibérée de formation. De son côté, la socialisation fait référence plutôt à ce qui est acquis par l'intermédiaire de la famille, du loisir, du travail et de l'implication de l'individu dans son milieu. Toutefois, dans l'analyse des aptitudes et des connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier lorsque l'on fait référence à un champ spécifique de spécialisation, normalement les savoirs qui sont obtenus par la scolarisation ont préséance sur les autres. Néanmoins, tel n'est pas le cas en agriculture. Il n'y a pas de tradition forte de formation scolaire dans ce domaine d'activité, la tradition orale ayant longtemps été la seule reconnue comme valable par les gens du milieu; on préfère la formation sur le tas, acquise le plus souvent auprès du père, et ceci se vérifie dans plus d'un contexte social. Cette croyance a encore sa place aujourd'hui au Québec alors que les taux de fréquentation scolaire agricole et les niveaux de formation demeurent relativement bas.

Le concept de formation et ses diverses composantes

Malgré la préférence longtemps exprimée par la faiblesse de fréquentation scolaire des jeunes qui se destinent au métier d'agriculteur, différents itinéraires de formation permettent de répondre aux exigences scolaires du métier d'agriculteur. En schématisant, on retrouve ainsi la filière régulière, celle des adultes et celle comprenant toutes les autres activités de nature scolaire dont la fréquence se veut plus ponctuelle.

La filière régulière se compose des étapes d'une formation à temps complet (primaire, secondaire, collégiale, universitaire). La première séquence constitue la formation de base où les compétences élémentaires préparent l'individu à des savoirs de plus en plus complexes. Cette étape s'échelonne de la maternelle au secondaire général (Miller, 1984). Vient ensuite la formation initiale professionnelle (secondaire) qui apporte à l'étudiant qui se spécialise en agriculture des habiletés agrotechniques (Cormier, Arsenault, Doyon, Tremblay et Van Nieuwenhuysse, 1986). Elle est la première phase de la formation professionnelle et elle initie à un champ pratique (Miller, 1984). La formation professionnelle proprement dite se compose des diverses techniques agricoles, de l'ensemble des connaissances relatives à la production, à la transformation ou à la préparation des produits destinés à la vente ainsi que des notions spécifiques à la gestion de l'entreprise agricole (Cormier, 1985). Cette formation est offerte à l'enseignement collégial, dans les collèges publics et les Instituts de technologie agricole, et au niveau universitaire.

Parallèlement à l'itinéraire scolaire régulier, on retrouve la formation des adultes qui agit à titre de formation complémentaire ou continue, en ce sens qu'elle se poursuit après les études à temps plein (Miller, 1984) et parce qu'elle répond généralement à des besoins spécifiques (Bouchard, 1978; Charlot, 1976). Enfin, les cours par correspondance, les stages en milieu agricole, les sessions intensives, offerts par différents organismes scolaires ou agricoles composent la formation dite ponctuelle. Laliberté et Filteau (1987) ont aussi classé ces types de formation complémentaire selon leur nature scolarisante ou non scolarisante.

L'importance de la formation agricole

Le passage d'une agriculture tournée vers les besoins de la famille à une agriculture marchande spécialisée a provoqué des changements importants en agriculture. Il s'est accompagné d'une amélioration des techniques de production, de la mécanisation, de la spécialisation dans un contexte de mondialisation des marchés. L'ensemble de ces modifications demande à l'agriculteur d'être compétitif et plus productif tout en réduisant ses coûts de production. Il se doit alors d'adopter des pratiques industrielles qui nécessitent une forte capitalisation et une gestion plus rationnelle. Par voie de conséquences, gérer une exploitation agricole demande de plus en plus des connaissances tant techniques qu'économiques et une bonne compréhension de son environnement (Cormier, 1985; Jamet, 1980; Jouffray, 1979). Dans un tel contexte, la formation de l'agriculteur devient un élément fondamental (Cormier, 1985; Muzzi et Morisset, 1987) et un moyen qui lui permet d'acquérir les connaissances nécessaires aux nouvelles pratiques en agriculture (Jouffray, 1979).

Plusieurs auteurs, sinon tous, s'accordent pour dire que la formation professionnelle est devenue primordiale pour l'agriculteur. Cette importance relève du fait que la formation procure les facultés d'observer, de synthétiser, d'analyser et d'anti-

ciper les phénomènes (Cormier *et al.*, 1986). Elle donne également une facilité d'adaptation à des conditions de production mouvantes (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 1983) et améliore les aptitudes à gérer le changement (Bonneviale, Marshall et Jussiau, 1981).

La formation professionnelle de base est aussi souvent liée à la capacité de l'agriculteur à s'autoformer. En pratique, l'autoformation se traduit par des attitudes positives, telles l'ouverture d'esprit, la curiosité, une plus grande motivation pour lire et se renseigner (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 1983). Ainsi, les connaissances initiales acquises permettent à l'agriculteur de comprendre la portée du discours et des suggestions des différents intervenants du milieu agricole (Sénéchal, 1979). Il devient aussi plus critique à leur égard et il est en mesure de mieux filtrer l'information qui l'envahit (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 1983). Mais malgré des années de discours sur la nécessité croissante de formation agricole, qu'en est-il dans la réalité québécoise?

Le niveau de formation des agriculteurs

Les agriculteurs ont un niveau de scolarité considéré comme faible si on le compare à d'autres catégories socioprofessionnelles, qu'il s'agisse des travailleurs qualifiés ou des professionnels auxquels les producteurs agricoles tendent (ou tentent) maintenant à s'identifier. Ainsi, dans leur enquête auprès des jeunes qui se sont établis dans la région de Québec en 1980-1981, Muzzi et Morisset indiquent que:

[...] seulement 43 % des répondants ont atteint l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires, proportion qui est de 53,9 % dans l'ensemble de la population du Québec et de 73,2 % dans l'ensemble des individus âgés de 25 à 35 ans (Muzzi et Morisset, 1987, p. 21).

Dans une étude consacrée à la relève agricole, Laliberté et Filteau écrivent ceci:

La différence entre les producteurs et la population en général ne se situe [donc] pas au niveau de la plus grande sous-scolarisation (9^e année ou moins) mais au niveau du secondaire et du postsecondaire. Tout comme la population en général, les producteurs s'assurent d'un minimum de scolarisation, mais ils sont moins nombreux à poursuivre des études plus avancées (Laliberté et Filteau, 1987, p. 183).

Ceci tend à confirmer que ce serait la fin du secondaire et le postsecondaire qui seraient moins fréquentés. En outre, comparativement à leurs collègues des autres provinces canadiennes ou des états américains limitrophes, leur scolarité apparaît aussi déficiente. Selon diverses sources, le Québec ne soutiendrait nullement la comparaison, que ce soit avec ses voisins du Sud ou encore avec ceux de l'Ontario.

Alors que, chez nos principaux compétiteurs (l'Ontario, les États-Unis, les pays de la CEE), environ 50 % des candidats à l'établissement détiennent une formation professionnelle reconnue en agriculture, au Québec, en 1989-1990, moins de 20 % des personnes qui ont reçu des aides gouvernementales à l'établissement détenaient une formation professionnelle égale ou supérieure au diplôme d'études secondaires en agriculture (Cloutier *et al.*, 1990, p. 9).

Sur la scène internationale, Lussier (1989) nous dit, citant à l'appui le Dr Eddleman de l'Iowa State University, que:

l'agriculteur moyen de cet État a complété 13 années de scolarité et 25 % d'entre eux possèdent un baccalauréat. En Suède et aux Pays-Bas, plus de 50 % des jeunes possèdent une formation adéquate, alors que le chiffre passe à 80 % en Allemagne. En France, où près de 70 % des jeunes ont complété au moins l'équivalent d'une agrotechnique, on considère que c'est insuffisant. En Ontario, ce chiffre est de 40 %; il tombe à 15 % au Québec. Dans certains pays comme le Danemark, un agriculteur ne peut recevoir aucune aide gouvernementale sans posséder d'abord une formation académique de base (Lussier, 1989, p. 32 et 34).

Cette situation ne semble pas beaucoup s'améliorer et encore, tout au long des années quatre-vingt, la Société de financement agricole signalait la forte présence de candidats peu scolarisés parmi les demandeurs de primes à l'établissement et de taux d'intérêt bonifiés. C'est aussi la conclusion à laquelle en arrivaient les études de Morisset (1990, p. 13) pour les producteurs de porcs et celles de Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud (1990, p. 60) pour les producteurs de lait.

Le niveau de formation de la relève

Lorsque l'on examine le niveau de formation de la relève agricole, c'est-à-dire des jeunes qui entrent dans la profession, on remarque que la scolarité moyenne des personnes ayant obtenu une subvention à l'établissement en 1990-1991 était de 11,4 années. En termes d'années de scolarité, le tiers des personnes ayant reçu une subvention d'aide à l'établissement en 1990-1991 avaient moins de 11 ans de scolarité. En outre, seulement le quart de la relève (24,3 %) possédait un niveau de scolarité équivalant à un collégial. On constate sans peine combien la relève agricole devra fournir un effort important afin de se prévaloir des avantages liés à l'obtention d'une formation spécifique en agriculture. Non seulement le niveau de formation est peu élevé en regard de la norme établie par la mesure de 1990, mais encore le type de formation reçue est loin des exigences nouvelles. La proportion des futurs agriculteurs détenant une formation professionnelle en agriculture est peu élevée. Trois ans avant l'échéance de 1994 décrétant une forme d'obligation de formation agricole, «90 % des personnes ayant reçu une subvention à l'établissement n'avaient pas une formation agricole de niveau collégial, la norme à atteindre en 1994» (Hamel et Morisset, 1993, p. 11-12).

Cette situation était d'autant plus inquiétante aux yeux de plusieurs responsables agricoles qu'il ne s'agissait plus ici de la scolarité de la moyenne de la population de tout âge mais bien de la scolarité de ceux qui entraient en production et qui devront demeurer compétitifs et s'adapter au cours des quarante prochaines années.

La désertion des institutions

L'état de la scolarité des agriculteurs trouve son reflet dans les statistiques de fréquentation scolaire des institutions dédiées à l'enseignement agricole. Un des problèmes cruciaux de la filière scolaire agricole est sans contredit sa difficulté à recruter. Les données des dix dernières années, tant au secondaire qu'au collégial, sont révélatrices d'une difficulté de recrutement endémique qui a bien failli provoquer la fermeture des options agricoles de plusieurs cégeps qui n'ont en effet survécu que grâce à des moratoires. En réalité, on assistait encore récemment à une baisse draconienne des inscriptions tant au niveau secondaire que collégial. Selon des données émanant de la Direction de l'enseignement agro-alimentaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (1991), les institutions dispensant la formation professionnelle agricole à temps plein ont eu de sérieuses difficultés à remplir leurs classes. Au niveau secondaire, de 1985 à 1990, les effectifs sont passés, en effet, de 448 inscriptions dans 18 écoles à 58 dans 10 écoles¹⁰. Au collégial, le nombre de personnes inscrites en première année au programme de Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA) (voir le tableau 1) diminuait aussi, quoique de façon moindre, passant de 253 inscriptions à temps plein en 1985 à 190 en 1990¹¹. Étant donné que les besoins de relève agricole sont évalués à environ 1 000 jeunes par année, on mesure sans peine combien on est loin de l'atteinte de la norme de 1994.

Plusieurs questions se posent donc. Pourquoi la relève refuse-t-elle d'acquérir une formation scolaire agricole? Quels rapports les agriculteurs entretiennent-ils avec l'école? Comment peut-on expliquer un niveau si faible de formation scolaire de la part des futurs producteurs agricoles?

Des facteurs d'ordre institutionnel ont certes des incidences directes sur le taux de fréquentation scolaire des agriculteurs. L'emplacement des institutions ainsi que les coûts inhérents à leur fréquentation lorsque les étudiants doivent quitter le milieu familial pendant deux ou trois ans ne favorisent pas l'inscription dans les deux instituts de technologie agricole (ITA de la Pocatière et ITA de Saint-Hyacinthe) et les sept cégeps agricoles (Alma, Joliette, Lévis-Lauzon, Matane, Saint-Jean-sur-Richelieu, Victoriaville et Sainte-Anne de Bellevue). Et ceci, sans parler du besoin de main-d'œuvre familiale à la ferme. On oublie fréquemment qu'une ferme, quoiqu'elle soit considérée comme une PME, est encore une entreprise familiale qui repose sur le travail le plus souvent non rémunéré des membres de la famille, et particulièrement des enfants. Si ceux-ci vont se former, il faut en général remplacer

cette main-d'œuvre à des coûts trop onéreux pour les exploitations. Selon l'enquête de Laliberté et Filteau (1987), 43,9 % des producteurs agricoles masculins membres de la relève agricole justifiaient d'ailleurs la fin de leurs études en raison de l'aide ou du remplacement du père à la ferme (p. 217). Selon ces auteurs, dans le cas de la relève agricole, contrairement à celle d'autres groupes socioprofessionnels, la justification de ne pas compléter les études est beaucoup plus motivée par la nécessité de supporter la ferme familiale qu'en raison de difficultés d'ordre scolaire. L'attente active de l'héritage agricole semble aussi favoriser l'interruption des études ou leur non-prolongation (*Ibid.*).

Il existe aussi un autre problème d'importance, le fait que les périodes de scolarisation ne soient nullement adaptées aux contraintes de la production agricole. Jusqu'aux années soixante, l'enseignement agricole débutait en novembre pour se terminer en avril. Depuis la Révolution tranquille, l'intégration de l'enseignement agricole à la structure du réseau scolaire général, avec son horaire de septembre à juin, a entraîné un effet, sans doute pervers, en faisant de l'enseignement agricole une filière qui n'est plus conçue dans le temps selon les besoins de la production agricole, tenant compte de la période des récoltes et des semences.

Ces contraintes réelles, liées quelquefois aussi à une représentation négative de la formation agricole dispensée par l'institution scolaire, ne favorisent pas une fréquentation massive des institutions agricoles. En réalité, une hésitation demeure très présente sur la valeur relative de la formation scolaire et de la formation sur le tas. La classe agricole argumente d'ailleurs que la formation sur le tas devrait en partie être reconnue par l'institution scolaire. Finalement, la perspective de l'héritage familial et du travail immédiat n'incite pas non plus les futurs agriculteurs à acquérir une formation de type scolaire.

Le rapport à la formation des exploitants

La faiblesse de fréquentation scolaire ne peut faire autrement que de se répercuter sur la formation des agriculteurs qui pratiquent actuellement le métier. Dans les deux plus importantes productions agricoles québécoises, le lait et le porc¹², nous avons vérifié, au moyen d'une enquête, le niveau de formation des agriculteurs, les stratégies d'acquisition de connaissances des individus, les résistances à l'école ainsi que l'influence familiale¹³.

L'enquête téléphonique a été privilégiée par rapport à l'enquête postale pour recueillir l'information parce qu'elle offrait moins de risque de non-réponse. Le fait de rechercher de l'information en fonction du niveau de scolarité nous a incités encore plus à privilégier cette méthode, car on présume que les non-répondants à une enquête postale risquaient aussi d'être les moins scolarisés. Pour constituer les listes d'individus faisant partie de la population visée, nous avons bénéficié de l'appui du Ministère

de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui nous a bien volontiers donné accès au fichier d'enregistrement des producteurs agricoles de 1991. À partir du fichier complet, nous avons pu retenir la population statistique¹⁴ définie qui incluait les producteurs âgés de 25 à 40 ans ayant un niveau minimal de production. Le critère d'âge avait pour but de retenir une population homogène en terme générationnel, qui était en outre passée par un système éducatif relativement constant.

La formation des agriculteurs comporte plusieurs facettes. Les trois qui nous intéressent le plus sont la formation initiale, la formation sur le tas ou l'expérience acquise auprès des parents et la formation continue qui a suivi la fin de la période d'études à temps complet.

La formation initiale

Nous nous sommes d'abord intéressés à la formation scolaire générale de nos répondants ainsi qu'au fait qu'ils avaient ou non une formation agricole. Selon plusieurs auteurs, la formation initiale est garante en grande partie de la capacité d'adaptation future des agriculteurs et de leur capacité d'autoformation. La scolarité moyenne des individus interrogés était de 11,2 années. Pour faire notre analyse, nous avons réparti les répondants en trois classes, selon leur scolarité: ceux qui n'ont pas terminé le secondaire forment 52 % de l'échantillon; ceux qui l'ont terminé représentent 29 % et ceux qui l'ont dépassé comptent pour 19 %. Ces données font ressortir le nombre encore élevé d'individus qui n'ont pas terminé le secondaire.

Le niveau de scolarité et la formation agricole ont été mis en relation avec un certain nombre d'autres variables pour vérifier si un lien pouvait être observé. Ces deux variables sont corrélées avec le fait que l'individu soit propriétaire depuis plus ou moins longtemps.

Tableau 1
Scolarité selon l'année où ils sont devenus propriétaires

Scolarité (N années)	Année où ils sont devenus propriétaires			
	Avant 1975 %	1976-1980 %	1981-1985 %	1986-1992 %
0-11	70	55	48	48
12	22	28	34	28
13 et plus	8	17	18	24
Total	100	100	100	100

Il ressort de ce tableau une progression de la scolarité et de la formation agricole chez les individus établis plus récemment. À titre d'illustration, le niveau secondaire n'a été dépassé que par 8% de ceux qui se sont établis de 1969 à 1975 alors que ce pourcentage grimpe à 24% pour ceux qui se sont établis de 1986 à 1992. On pourrait souhaiter un pourcentage encore plus élevé, mais il s'agit tout de même d'une progression. Même constatation au niveau de la formation agricole qui, au cours de la même période, passe de 8% à 30%.

Tableau 2
Formation agricole selon l'année où ils sont devenus propriétaires

Formation	Année où ils sont devenus propriétaires			
	Avant 1975 %	1976-1980 %	1981-1985 %	1986-1992 %
agricole				
Oui	8	20	27	30
Non	92	80	73	70
Total	100	100	100	100

Le fait d'être fils d'agriculteur influence-t-il la formation? La réponse est affirmative pour le niveau de scolarité qui est significativement plus élevé chez ceux dont les parents ne sont pas agriculteurs. Ainsi, 55 % des enfants d'agriculteurs n'ont pas terminé le secondaire alors que 26 % des enfants dont les parents n'étaient pas agriculteurs sont dans cette situation. Les enfants d'agriculteurs n'ont dépassé le secondaire que dans une proportion de 17 % alors que 39 % des autres enfants l'ont fait. La formation agricole n'est pas influencée par le métier des parents. Les parents agriculteurs ou non agriculteurs n'ont pas plus envoyé leurs enfants en formation agricole. Nous avons toutefois déjà vu que la scolarité des individus est corrélée positivement avec celle du père et de la mère. Il en est de même de leur formation agricole. Les individus qui ont une plus forte scolarité ou une formation agricole ont des parents plus scolarisés. Il n'est pas non plus surprenant d'apprendre que scolarité et formation agricole sont corrélées entre elles; plus on va à l'école, plus les chances sont grandes que l'on acquière une formation agricole.

Sur le plan des diplômes, il est bien évident que les plus élevés se retrouvent significativement chez ceux qui ont le plus de scolarité. Il est toutefois intéressant de noter que les diplômes les plus élevés se retrouvent aussi de façon plus importante chez ceux qui ont une formation agricole; ils sont représentés plus que proportionnellement parmi les diplômes élevés par opposition à ceux qui n'ont pas de formation agricole. Ainsi 65 % des diplômes du collégial et 82 % des diplômes universitaires se retrouvent parmi ceux qui ont une formation en agriculture. Encore une fois, si on a étudié longtemps, les chances sont grandes que ce soit en agriculture.

Tableau 3
Diplôme et formation agricole

Diplôme	Formation agricole		Total (%)
	Oui (%)	Non (%)	
Secondaire	24	76	100
Collégial	65	35	100
Universitaire	83	17	100

Chi² p = 0,000

La formation sur le tas

En agriculture, la formation sur le tas revêt une importance particulière par rapport à tout autre métier ou profession à la fin du vingtième siècle. Il existe en effet peu d'autres secteurs où la transmission familiale des savoirs est aussi prédominante et qui n'exigent que si peu de formation formelle ou scolaire pour avoir accès au métier. La formation sur le tas est aussi un argument souvent invoqué par les jeunes ou par leurs parents pour ne pas passer par les bancs de l'école. L'expérience vaudrait mieux que l'enseignement et le savoir des parents se comparerait bien à celui des maîtres. Sans nier l'importance de cet aspect de la préparation au métier d'agriculteur, il est permis de relativiser cette acquisition de connaissances pour la replacer dans une plus juste perspective.

La spécialité des parents est importante dans le processus d'acquisition de connaissances du jeune. La majorité de notre échantillon est composée de fils ou de filles d'agriculteurs (92 %). C'est dire quand même que, pour 8 %, l'apprentissage auprès des parents n'a pas été une réalité. Parmi les producteurs de lait, la transmission du métier entre générations s'est effectuée dans une large proportion (93 %); la situation est toutefois différente chez les producteurs porcins dont les parents n'étaient pas principalement producteurs porcins dans la majorité des cas. En fait, seuls 15 % l'étaient; les autres pouvaient posséder des porcs mais à titre d'activité secondaire. Ce phénomène est intimement lié au processus de spécialisation qu'a connu cette production au cours des années soixante-dix. La production porcine s'est alors détachée, plus que jamais auparavant, de toute autre spécialité mettant en place des structures de production nouvelles et originales. Les possibilités d'apprentissage avec les parents s'en trouvent réduites d'autant dans le secteur porcin.

Nous avons demandé aux répondants à quel âge ils avaient cessé de fréquenter l'école à temps complet. En moyenne, ils l'ont fait à 17,3 ans. On ne sera pas surpris d'apprendre que l'âge de fin d'études est intimement corrélé avec le niveau de scolarité atteint et avec le fait d'avoir étudié en agriculture. La moitié de ceux qui ont fréquenté l'école jusqu'à dix-neuf ans et plus ont acquis une formation agricole; parmi ceux qui ont quitté entre 16 et 18 ans, la proportion tombe à 17 %, sans parler de ceux qui ont quitté plus jeunes encore.

Nous leur avons aussi demandé à quel âge ils étaient devenus propriétaires de l'exploitation. En moyenne, ils avaient alors 24,7 ans.

Tableau 4
Âge à la fin des études et à l'acquisition de la propriété

Scolarité	Fin d'études (ans)	Propriété (ans)
Secondaire non complété	16,1	24,4
Secondaire complété	17,6	24,6
Plus que le secondaire	20,0	25,4
Sans formation agricole	16,8	24,5
Avec formation agricole	19,1	25,2

Chi²: scolarité x fin d'études $p = 0,000$; scolarité x propriété $p = 0,019$; formation x fin d'études $p = 0,000$;
formation x propriété $p = 0,000$.

Les âges auxquels ils sont devenus propriétaires sont différents statistiquement, mais à la limite pour qu'on puisse faire cette affirmation. On se rend toutefois compte que même différents, ces âges demeurent très rapprochés, entre 24 et 25 ans.

En moyenne, 7,5 ans se sont passés entre la fin des études et l'accès à la propriété. On pourrait être porté à croire qu'une scolarité plus longue allonge le délai. C'est en réalité le contraire qui se produit et ceux qui ont eu la scolarité la plus longue sont devenus propriétaires dans un délai plus court proportionnellement. Cette relation est hautement significative. Parmi ceux qui ont dépassé le niveau secondaire, 51 % ont attendu moins de 5 ans pour devenir propriétaire alors que cette proportion est de 28 % chez ceux qui n'ont pas terminé le secondaire. La poursuite des études raccourcit le délai et ne fait pas augmenter de façon importante l'âge d'accès à la propriété. L'impatience de devenir propriétaire ne devrait donc pas être considérée comme un obstacle majeur lorsqu'il faut choisir entre l'école et le travail immédiat sur la ferme. Il en est de même pour ceux qui ont une formation agricole, ils ont significativement réduit leur délai pour devenir propriétaires. Ceci est d'ailleurs conforme aux conclusions de Laliberté et Filteau (1987, p. 229).

Entre la fin de leurs études et le moment où ils sont devenus propriétaires, ces jeunes ont occupé divers emplois. Nous leur avons demandé quels emplois ils avaient occupés et durant combien de temps. Leur expérience est très variée et mérite qu'on l'expose. Certains ont pu occuper plus d'un emploi.

Le travail dans l'exploitation des parents prédomine nettement, 534 individus y ayant travaillé en moyenne 6,48 ans. Le travail sur une autre exploitation, la conduite de machinerie lourde, et les autres travaux sont toutefois des emplois non négligeables, autant par le nombre d'individus touchés que par les années qui y ont en moyenne été consacrées.

Tableau 5
Délai entre la fin d'études et l'accès à la propriété

Délai (N années)	Scolarité (nombre d'années)			
	0-11 %	12 %	13 et plus %	Total %
0 – 0,99	29	25	46	100
1 – 4	38	33	29	100
5 – 9	54	29	17	100
10 – 14	61	30	9	100
15 et plus	77	18	5	100

Chi² p = 0,000

Finalement, comme l'expérience pratique peut être acquise lors de stages, il a fallu vérifier si les répondants avaient effectué des stages dans des fermes autres que celles de leurs parents. Environ 15 % des individus ont fait pareils stages et cette pratique est fortement corrélée avec le niveau de scolarité tout comme avec la formation agricole. Ceci est compréhensible dans la mesure où le stage est une forme d'apprentissage utilisée en formation scolaire. Rappelons que 116 individus ont aussi été travailleurs agricoles dans une autre exploitation que celle de leurs parents avant de devenir propriétaires. Ils sont distribués sans lien avec leur niveau de scolarité. Les années de formation sur le tas sont donc importantes pour beaucoup d'individus, mais on se rend aussi compte que plusieurs d'entre eux ont passé les années précédant leur établissement à bien d'autres emplois que l'agriculture.

La formation continue

La poursuite des études peut être considérée comme un supplément, une mise à jour de la formation de base. Dans le milieu agricole, certains ont aussi tendance à la présenter comme un substitut à la formation de base générale ou spécialisée. Le jeune, qui n'a pas eu l'occasion de poursuivre ses études parce qu'il était trop occupé ou indispensable à l'exploitation agricole de ses parents, aurait pu ainsi acquérir le bagage de connaissances utiles ou le mettre à jour. Il faut donc se poser la question: qui sont ceux qui poursuivent leur formation? Peut-on parler de substitut ou de mise à jour à la formation de base? Nous nous sommes donc enquis des études à temps partiel en agriculture, du type de cours suivis.

Si 47 % disent avoir suivi des cours à temps partiel en agriculture après leurs études à plein temps, la proportion est croissante de façon significative avec le niveau initial de scolarité. Ceux qui ont passé le plus de temps sur les bancs d'école ont le plus de chance d'en retrouver le chemin. Ceux qui n'ont pas fini le secondaire y retournent dans une proportion de 42 % alors que ceux qui ont dépassé le secondaire le

font à 54 %. La corrélation est encore plus significative pour ceux qui ont une formation agricole. Ils retrouvent les bancs d'école dans une proportion de 67 % alors que ceux qui n'ont pas cette formation ne suivent des cours à temps partiel en agriculture qu'à 45 %. Parmi ceux qui ont suivi des cours en agriculture, ce sont encore ceux qui avaient une formation agricole qui se distinguent par le nombre de cours suivis.

Ces données tendent à confirmer que l'on retrouve, plus que proportionnellement en formation continue, des individus ayant déjà une plus forte scolarité ou encore une formation agricole. Le nombre de cours suivis, qui est corrélé avec le deux variables précédentes, va aussi dans le sens de cette interprétation.

La formation et l'influence familiale

La formation des parents est vraisemblablement l'un des facteurs qu'il faut considérer lorsque l'on est intéressé à connaître les chances d'un enfant de poursuivre ses études. L'appréciation que les parents ont de leur propre formation et l'opinion qu'ils ont des besoins de leurs enfants ne peuvent être négligées dans cette perspective. Nous avons donc cherché à connaître la formation des individus questionnés et l'appréciation qu'ils en avaient, avant de leur demander ce qu'ils souhaitaient pour leurs enfants si ces derniers s'installaient en agriculture.

On demandait d'abord aux individus si eux-mêmes poursuivraient plus longtemps leurs études si c'était à recommencer aujourd'hui. Il est intéressant de noter que près de la moitié le feraient et que cette réponse est corrélée négativement avec la scolarité comme avec la formation agricole. Ce sont ceux qui ont la plus faible scolarité et qui n'ont pas de formation agricole qui manifestent ce souhait de poursuite des études.

Une question portait sur le niveau de satisfaction en regard de la formation reçue. Au niveau de la formation générale, la satisfaction est largement dominante (90 %) et elle est significativement croissante avec le niveau de scolarité et la formation agricole, ce qui est cohérent avec la question précédente. Ceux et celles qui ont été à l'école et qui ont obtenu une formation agricole sont donc satisfaits.

On demandait, par la suite, le niveau de formation nécessaire pour un jeune qui commence en agriculture. Le choix majoritaire portait sur la formation collégiale avec 68 % des répondants; 27 % préféreraient la formation secondaire alors que 5 % rejetaient la nécessité de tout diplôme. Une plus forte scolarité ou une formation agricole chez les répondants étaient corrélées positivement avec le choix de la formation collégiale. Il faut donc noter un fort attrait pour le niveau collégial qui dépasse largement la scolarité moyenne atteinte par les répondants et que le choix du collégial croît avec la scolarité atteinte par le parent, de même qu'avec le fait qu'il ait une formation agricole.

La formation sur le tas étant importante en agriculture, nous avons vérifié si elle pouvait remplacer une formation agricole à temps complet dans l'esprit de nos répondants. La moitié croit que c'est le cas et cette proportion change radicalement avec le niveau de scolarité atteint. Le oui l'emporte avec 66 % chez ceux qui n'ont pas terminé le secondaire, avec 45 % chez ceux qui l'ont terminé et il ne recueille que 21 % chez ceux qui l'ont dépassé. La corrélation est donc hautement significative avec la scolarité des répondants ainsi qu'avec leur formation agricole. Ceux qui ont une formation agricole privilégient cette formation par rapport à la formation sur le tas à 81 % alors que ce pourcentage chute à 45 % chez ceux qui n'en ont pas. Ainsi, la formation sur le tas est privilégiée principalement par ceux qui sont le moins allés à l'école et qui n'ont pas obtenu de formation agricole.

Nous avons aussi comparé la scolarité du père et de la mère de nos répondants avec leur propre scolarité et avec le fait qu'ils aient fait des études agricoles. La scolarité de chacun des parents est fortement et positivement corrélée avec les deux variables qui nous intéressent. Ceux et celles qui ont plus de scolarité et qui ont une formation agricole ont aussi des parents qui avaient une plus grande scolarité.

Tableau 6
Scolarité et formation agricole des répondants
par rapport à la scolarité de leurs parents

Scolarité des parents	Répondants						
	Scolarité (nombre d'années)				Formation agricole		
(N années)	0-11 %	12 %	13 et + %	Total %	Oui %	Non %	Total %
Père							
0-7	55	30	15	100	17	83	100
8-11	38	30	32	100	34	66	100
12 et +	11	27	62	100	44	56	100
Mère							
0-7	56	28	16	100	18	82	100
8-11	38	37	25	100	31	69	100
12 et +	20	26	54	100	29	71	100

Scolarité par père $\text{Chi}^2 p = 0,000$; scolarité par mère: $\text{Chi}^2 p = 0,000$

Formation par père $\text{Chi}^2 p = 0,000$; formation par mère: $\text{Chi}^2 p = 0,004$

Tout ceci tend à démontrer que le recours à la scolarisation et à la formation agricole est un phénomène qui se poursuit de génération en génération, les parents scolarisés ayant des enfants encore plus scolarisés qu'eux-mêmes et que les enfants des parents moins scolarisés. L'effet se ressent aussi sur la formation agricole qui est plus probable lorsque les parents sont plus scolarisés. La formation agricole du père des répondants, qui demeure peu fréquente, n'est pas corrélée avec celle des répondants ou encore avec leur niveau de scolarité, alors que le niveau scolaire

atteint par le père ou par la mère l'est. Il faut ici noter un changement générationnel alors que les répondants qui ont une formation agricole ont maintenant, tout au moins, l'intention d'en faire bénéficier leurs propres enfants.

Les contraintes de la réalité politique et économique

Nous l'avons vu, le niveau actuel trop faible de formation de la relève agricole et des producteurs déjà établis préoccupe de plus en plus d'intervenants. Les gouvernants, les chercheurs, les fonctionnaires estiment que la formation agricole améliorerait l'efficacité des agriculteurs. Cette opinion est aussi perceptible dans le syndicalisme agricole (Lafleur, 1990). De plus, les débats des dernières années tendent à démontrer que la société s'avère de plus en plus exigeante envers ceux et celles à qui elle consent des avantages souvent considérés comme importants. Le contexte actuel de mondialisation des échanges qui relance la course à une productivité accrue est tout à fait propice à un choix de société qui mise sur l'élévation du niveau de formation de ses producteurs agricoles. La formation est perçue comme une source importante de gains de productivité potentiels, à la fois facile d'atteinte et exigeant un investissement minimal dont le rendement est très important.

Il ressort de ces observations répétées une inquiétude plus ou moins profonde, selon la place qu'occupent les interlocuteurs dans le monde agricole, sur la capacité qu'auront les agriculteurs québécois de continuer à s'adapter aux réalités changeantes des marchés et des techniques agricoles au cours de leur vie active. Ces affirmations réitérées, relatives à la productivité d'une formation pour les agriculteurs, ainsi que les récentes mesures visant à obliger les futurs agriculteurs à acquérir une formation nous obligent à pousser notre raisonnement un peu plus loin et à analyser l'argumentation développée qui repose sur quatre éléments principaux: le développement des connaissances, la mondialisation des échanges et, enfin, les restrictions et la rationalité du financement de l'État. Elle est à la base de l'intervention récente de l'État dans ce domaine.

Le développement des savoirs, des techniques et des connaissances

L'agriculture est un secteur qui connaît une hausse de productivité importante et continue depuis plusieurs décennies. Or, celle-ci repose sur un développement des connaissances génétiques, phytologiques, techniques, économiques, pour n'en nommer que quelques-unes, et leur application se fait à un rythme accéléré sur les exploitations. Ce processus de transfert et d'adaptation de connaissances exige de la part des agriculteurs une ouverture d'esprit et une capacité d'assimilation toujours plus grande. Les techniques mises à leur disposition deviennent de plus en plus nombreuses, sophistiquées et exigeantes en termes de maîtrise, les mettant devant des choix de plus en plus difficiles. Et ce n'est pas tout, car le contexte

économique a largement resserré son emprise sur l'exploitation agricole qui est de plus en plus intégrée au marché pour son approvisionnement tout comme pour la réalisation monétaire de son produit. Les marges bénéficiaires se sont aussi resserrées laissant de moins en moins de place à l'erreur, qu'elle soit technique ou au niveau des choix de gestion.

La mondialisation de l'économie

Le contexte économique général des dernières années a beaucoup mis l'accent sur la compétitivité de l'économie et, en particulier, de son secteur agricole. Toutes les discussions entourant le traité de libre-échange avec les États-Unis et, ensuite, les négociations du GATT ont mis à l'avant-plan la concurrence, la productivité et la nécessité d'affronter nos compétiteurs sur un marché de plus en plus ouvert.

De multiples études ont été commanditées par les gouvernements et les groupes de producteurs (Gouin *et al.*, 1990; Price Waterhouse, 1991; Romain et Lambert, 1992) pour tenter de mesurer la position compétitive de diverses productions et filières productives avec des concurrents potentiels à court comme à moyen terme. Il en est résulté des constats plus ou moins encourageants selon les divers secteurs de production, mais surtout une conscience accrue de la nécessité de faire tout ce qui était souhaitable pour maximiser les chances du Québec d'être encore dans la partie au cours des prochaines décennies. Le niveau de formation à la ferme comme à l'usine a été identifié à maintes reprises, dans les diverses études commanditées, comme étant à la fois un facteur potentiel de productivité et une faiblesse relative du Québec.

L'intérêt porté à la formation et à la vulgarisation a aussi connu une recrudescence pour une autre raison. Il faut en effet mentionner que les négociations du GATT risquent de modifier radicalement le rapport que l'État entretient avec l'agriculture, laissant une porte beaucoup plus largement ouverte à sa gestion par le marché. L'intervention gouvernementale, dans cette perspective renouvelée, sera déplacée et remodelée autour de politiques qui n'affectent pas les quantités produites ni les prix des denrées agricoles.

Parmi les politiques qui demeureront permises, on compte les mesures offertes généralement à tout producteur visant à améliorer sa formation et son encadrement. La formation scolaire, la vulgarisation, l'encadrement des agriculteurs apparaissent comme autant de mesures «vertes» selon la terminologie du GATT qui a classé les politiques selon leur désirabilité future. Elles seront autorisées, car elles ne viennent pas distordre les avantages comparatifs ni perturber les marchés tout en permettant de poursuivre la recherche des gains de productivité et la réduction des coûts de l'alimentation.

Le sentiment de nécessité lié à une concurrence accrue appréhendée et la transformation du rôle de l'État, soumis de plus en plus fermement à des règles de fonctionnement dictées et approuvées internationalement, sont des facteurs qui donnent à la formation des agriculteurs une place privilégiée et renouvelée dans la politique agricole.

Le financement public

Le financement public de l'agriculture et la saine gestion des fonds de l'État ne sont pas non plus étrangers à l'intérêt que l'on porte à la formation de l'agriculteur. L'État occupe en effet une place prépondérante dans le financement de l'agriculture et ceci, particulièrement lors du transfert de propriété entre générations. Peu de secteurs économiques peuvent se targuer d'avoir obtenu un appui aussi important et stable à leur mobilisation de capital que le secteur agricole. La forte intensité en capital de l'agriculture jumelée à un taux de rémunération souvent très faible explique en partie cette intervention étatique qui se fait de trois façons principales: les subventions à l'établissement des jeunes, les bonifications de taux d'intérêt et les garanties auprès des institutions prêteuses.

Dans un contexte de contraintes budgétaires croissantes et alors que la Société de financement agricole draine une masse importante de ressources, l'État comme plusieurs dirigeants agricoles aimeraient voir ces sommes dirigées ailleurs, dans des politiques plus structurantes. L'argent investi dans ces programmes est-il bien dépensé? Pourrait-il l'être mieux ailleurs? Question classique de l'économie, celle de l'allocation des ressources rares. Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec peut certes songer à réduire la générosité des mesures, mais une autre façon d'arriver au même résultat est de remettre en cause les conditions d'admissibilité à cette manne. L'échec d'un certain nombre d'établissements mais aussi la relative universalité de ces mesures, où traditionnellement les garanties financières avaient préséance sur tout autre critère d'évaluation de dossier, provoquent le questionnement.

Pour avoir droit à un prêt subventionné, le seul fait d'offrir des garanties suffisantes de remboursement en cas d'échec doit-il être le critère prédominant? Il l'a été durant de longues décennies et ce n'est que récemment que l'analyse de rentabilité des projets d'investissement a repris son droit de cité. Cette distance prise avec la logique des garanties amène de nouvelles interrogations sur la rentabilité et les facteurs qui l'assurent et, de là, sur la compétence des emprunteurs. Ainsi peut-on rendre les politiques de crédit agricole plus structurantes et les amener à favoriser la productivité en en restreignant l'accès, par exemple, selon certains critères techniques, «managériaux» ou économiques. Parmi ces critères, un des premiers à être énoncés a assurément été le niveau de scolarité minimal.

L'efficacité et la rationalité publique

La notion d'efficacité revient périodiquement dans la discussion, mais avec une intensité particulière depuis les dernières années. Il y a peut-être lieu de se demander pourquoi on se préoccupe socialement de l'efficacité de la production agricole plus que de celle de l'industrie, par exemple.

La réponse réside probablement dans les caractéristiques de l'agriculture, celles-là mêmes qui justifient le soutien important dont le secteur agricole bénéficie au Canada et ailleurs dans le monde. L'agriculture est en effet caractérisée par un très grand nombre de petites exploitations souvent familiales qui vendent sur un marché oligopsonistique et qui sont soumises à des fluctuations, de quantités produites (aléas climatiques, atomisation de l'offre) et de prix (périssabilité, inélasticité de la demande), peu courantes dans les autres secteurs économiques. De plus, ces exploitations reposent encore souvent sur une quantité importante de ressources en travail et en capital qui ne passent pas par l'intermédiaire du marché (ressources familiales non marchandes) et qui sont, en conséquence et en quelque sorte, soustraites au mécanisme régulateur des prix. Cette caractéristique rajoute du poids à l'immobilité relative des facteurs typiques de la production agricole et accentue souvent les cycles économiques.

Parce que la production agricole doit être soutenue par des politiques de prix (prix administrés, soutenus, ou stabilisés) et que l'inefficacité relative d'un certain nombre de producteurs ne les amène pas à être éjectés du secteur rapidement par le phénomène de la concurrence, l'État se préoccupe de l'efficacité de ceux et de celles qu'il soutient. Le mécanisme des prix «protège» relativement les autres secteurs industriels ou commerciaux de l'inefficacité en expulsant les entreprises qui ne peuvent affronter la concurrence du marché; en agriculture, le même mécanisme des prix a été considéré suffisamment inopérant pour qu'on l'ait remplacé ou appuyé par des politiques agricoles. Or, l'absence relative de ce mécanisme de marché amène les gestionnaires, soumis aux influences économistes prédominantes au sein de l'appareil d'État, à se demander si la fonction des prix de rejeter le producteur inefficace hors du marché a été remplacée par un autre mécanisme dans les politiques agricoles de prix administrés. Des contretendances soutenues, entre autres, par le syndicalisme agricole sont toutefois présentes, et ces organismes interviennent directement dans le champ de la définition de ces catégories économiques que sont le marché ou l'efficacité.

Les mécanismes administratifs permettent théoriquement de soutenir le producteur défini comme efficace. Cette définition s'inscrit toutefois dans le cadre d'une politique et elle doit être révisée régulièrement, d'où le recours à des critères qu'ils soient techniques, économiques ou qu'ils relèvent du seuil des compétences jugées socialement indispensables à une époque donnée. Le mécanisme de la concurrence pure triant les entreprises et les producteurs rendrait non avenu cet exercice

parfois hasardeux et discutable, mais le secteur agricole a choisi, avec l'appui public et celui de la société québécoise, une voie différente impliquant le jugement éclairé du décideur étatique plutôt que la décision implacable du marché. C'est aussi ce qui explique l'intervention de l'État dans la définition du producteur efficace qui sera soutenu et de plus en plus formé à l'institution scolaire.

Conclusion

Prenant appui sur l'analyse du discours dominant qui a cours depuis plusieurs années au sein du vaste monde agricole, sur des données secondaires relatives à la formation des agriculteurs mais aussi à la relève récente, ainsi que sur une enquête téléphonique menée auprès de 900 individus, cet article a tenté de comprendre à la fois la situation de la formation des exploitants de ferme et celle de la génération qui va les remplacer pour dégager les raisons qui ont amené l'État à intervenir finalement de la façon qu'il l'a fait.

Un sentiment d'urgence devant les pressions économiques perçues comme de plus en plus oppressantes a certes encouragé le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à poser un geste longtemps attendu. L'espoir que la scolarisation atteigne la gent agricole à la faveur d'une Révolution tranquille qui aurait tardé à se faire sentir ou encore que le discours incitatif appuyé financièrement par l'État soit suffisant pour l'atteinte de l'objectif implicite ont fait long feu et la chute radicale des clientèles qui s'est poursuivie durant cinq ans a sûrement sonné le dur réveil de ceux qui prônaient l'incitation plutôt que la coercition.

Les résultats de l'enquête, même si celle-ci ne couvre que les producteurs de lait et de porcs, indiquent bien les tendances sous-jacentes et les effets des influences familiales dans le cercle vicieux de la sous-scolarisation. Briser ce cercle vicieux et projeter vers le haut les statistiques de fréquentation scolaire agricole ont rendu nécessaire cette action qui a rapidement fait saisir aux jeunes le message longtemps colporté: sans diplôme pas de financement. En quoi ce message est-il différent de celui qui lie école et emploi ou encore école et compétence professionnelle dans les autres secteurs d'activités économiques? Ces messages sont en fait très similaires et leur fondement n'acquiert une spécificité en agriculture que parce que les étudiants ou les étudiantes sont destinés à devenir des chefs de PME plutôt que des salariés régis par une corporation professionnelle, par une carte de compétence ou par les exigences minimales d'un employeur. L'agriculteur sera son propre employeur et l'État, en partie son pourvoyeur de fonds.

L'évaluation de cette politique devra être faite après quelques années mais, déjà, le simple fait de son implantation graduelle a amené aux institutions plus d'inscriptions qu'elles n'en avaient connues de longue date. L'engouement ne se dément pas de trimestre en trimestre. Cet apport de clientèle augmente aussi la

chance de modifier la demande de formation initiale alors que des cohortes plus importantes dans des productions spécialisées l'exigeront et le justifieront. De la même façon, la demande de formation continue de la part de ces finissants devrait être amenée à changer quantitativement et qualitativement. Ces changements potentiels ouvrent autant de pistes nouvelles d'investigation.

NOTES

1. Nous voulons adresser des remerciements sincères à Agriculture Canada qui a financé cette étude dans le cadre des Ententes auxiliaires Canada-Québec. Nous avons pu compter sur sa collaboration très appréciée de même que sur celle d'un comité de suivi technique composé de responsables des milieux concernés. Plusieurs personnes: Jacqueline Gagnon, Julia Serpa Duran, Nathalie Deschênes, Louise Saint-Hilaire, sans oublier l'équipe d'enquêteurs, ont contribué à la réalisation de cette recherche.
2. La prime à l'établissement consiste en une subvention et en une bonification de taux d'intérêt.
3. Jean-Charles Magnan cité, entre autres, par Carel (1983), p. 15.
4. Voir aussi Lettre (1976), p. 4.
5. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1983.
6. Cette mesure, d'abord incitative, liait l'atteinte d'un certain niveau de formation agricole à des avantages financiers lors de l'établissement, sur la ferme, de jeunes agriculteurs, principalement sous la forme de subvention et de bonification de taux d'intérêt. Nous reviendrons plus loin sur ces éléments.
7. Ayant en plus une expérience professionnelle en agriculture d'un an.
8. C'est-à-dire depuis la directive sociostructurelle 72/159 relative à la modernisation des exploitations agricoles «qui a introduit la notion de capacité agricole professionnelle», dans Méaille et Savy (1991, p. 16). Selon Savy (1988, p. 4), ce fut la France qui, la première en 1976, a appliqué cette directive.
9. La Société de financement agricole a remplacé l'Office du crédit agricole.
10. Direction de l'enseignement agro-alimentaire, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (1991).
11. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, Système d'information et de gestion de données sur l'effectif scolaire (SIGDEC, 1992).
12. L'objectif n'étant pas de faire une étude comparée de ces deux productions, celles-ci ont été traitées ensemble; toutefois, à quelques reprises, des différences marquées sont signalées dans le texte.
13. Pour de plus amples informations sur cette enquête, voir Hamel et Morisset (1993).
14. La population statistique comptait 6 058 producteurs de lait et 1 192 producteurs de porcs répartis en 374 naisseurs, 278 finisseurs et 540 naisseurs-finisseurs. L'échantillon que nous avons constitué était formé de 495 producteurs de lait et de 397 producteurs de porcs (123 naisseurs, 181 naisseurs-finisseurs et 93 finisseurs). L'effort d'échantillonnage a été plus élevé chez les producteurs de porcs étant donné leur plus faible nombre, la présence de trois sous-groupes et le fait que nous pouvions anticiper, à la suite des études antérieures (Morisset, 1990), que leur

formation agricole serait plus faible que chez les producteurs laitiers. Pour la validité des analyses statistiques, un effort d'échantillonnage plus élevé s'imposait. L'enquête a eu lieu en janvier et en février 1992. Au total, 1 359 appels ont été faits: 892 questionnaires ont été complétés et validés; 159 producteurs ont refusé de répondre; les autres étant absents, ou n'étant plus producteurs.

Abstract – As of 1991, the Québec Ministry of Agriculture, Fisheries, and Food Production provides a certain number of financial advantages to young people entering the field of agriculture which were to be conditional to formal agricultural training. This article analyzes the existing discourse on the advantages of school-based training when examined in light of real experiences described in a vast telephone survey of Québec milk and pork producers. The conclusion describes the principal factors which influenced the Québec government to provide these measures for training young agriculturists.

Resumen – En 1991, el Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentos del Quebec decidió que la obtención de ciertas ventajas financieras solicitadas por jóvenes agricultores, estaría condicionada al seguimiento de una educación agrícola formal. Este artículo analiza el discurso sostenido desde hace tiempo sobre las ventajas de la formación escolar, confrontándolo a la realidad a través de una vasta encuesta telefónica de productores de leche y de ganado porcino del Quebec. Se concluye citando los principales factores que han incitado al Estado a optar por una política coercitiva en materia de formación de jóvenes agricultores.

Zusammenfassung – 1991 beschloß das quebekische Ministerium für Landwirtschaft, Fischerei und Ernährung, daß die jungen Nachwuchslandwirte nur dann finanzielle Vorteile bekommen würden, wenn sie eine richtige landwirtschaftliche Ausbildung abgeschlossen haben. Die herkömmliche Auffassung von den Vorteilen einer schulischen Ausbildung wird hier analysiert und auf Grund einer umfassenden telefonischen Umfrage bei Landwirten der Milchproduktions- und Schweinezuchtbranche mit der Wirklichkeit konfrontiert. Zum Schluß werden die verschiedenen Faktoren erörtert, die die quebekische Regierung veranlaßt haben, die jungen Landwirte zu einer Ausbildung zu zwingen.

RÉFÉRENCES

- Aides à l'établissement. Statistiques 1990-1991* (1991). Québec: Recherche et planification.
- Arsenault, H.-L. (1984). Les obstacles institutionnels à la formation agricole. In Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (éd.), *Colloque sur la formation de la relève agricole* (p. 36-49). Lévis: MAPAQ.
- Bonneau, P. (1981). *Les qualifications professionnelles en agriculture*. Dijon: INRAP.
- Bonneviale, J.R., Marshall, E. et Jussiau, R. (1981). *Les qualifications professionnelles de l'agriculteur*. Dijon: INRAP.
- Bouchard, A. (1978). L'enseignement agricole aux adultes pour le perfectionnement continu. *Agriculture*, 34(4), 26-29.
- Carel, M. (1983). L'importance de la formation pour l'agriculteur. In Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (éd.), *Colloque sur la formation de la relève agricole* (p. 5-23). Lévis: MAPAQ.

- Charlot, B. (1976). Négociation des besoins: nécessité ou impasse? *Éducation permanente*, 34, 17-34.
- Cloutier, R., Girardville, N., Martin, A. et Payé, C. (1990). Formation et compétitivité. *Magazine Avenir*, 4(7), 9.
- Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole (1966). *Rapport du Comité d'étude de l'enseignement professionnel agricole*. Québec: Service d'information du ministère de l'Éducation du Québec.
- Cormier, D. (1985). La relève agricole et ses besoins de formation. *Agriculture*, 42(1), 9-15.
- Cormier, D., Arsenault, J., Doyon, P., Tremblay, C. et Van Nieuwenhuysse, P. (1986). *La formation professionnelle des jeunes agriculteurs. Analyse des besoins qualitatifs et proposition d'une stratégie* (LA-82-979). Québec: Agri-gestion Laval et Bureau de l'extension, FSAA, Université Laval en collaboration avec ITA de la Pocatière.
- Direction de l'enseignement agro-alimentaire (1991). *Portrait de l'évolution des attestations d'études collégiales en agriculture pour les années 1987 à 1991*. Québec: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Gouvernement du Québec.
- Gouin, D.M., Lebeau, S., Hairry, D. et Perraud, D. (1990). *Analyse structurelle comparée. La production laitière au Canada, aux États-Unis et en Europe*. Québec: GREPA, Université Laval.
- Hamel, T. et Morisset, M. (1993). *Formation, pratiques et performances agricoles du Québec*. Sainte-Foy: GREPA et Département d'administration et politique scolaires, Université Laval.
- Jamet, J. P. (1980). Finalités et enjeux de la formation économique des agriculteurs. *Économie rurale*, 136, 5-9.
- Jouffray, A. (1979). Mutations de l'agriculture et formation des agriculteurs. *Pour*, 67(sept.), 19-22.
- Lafleur, C. (1990). Formation agricole au Québec: un virage s'impose. *La Terre de chez nous*, 60(48), 18.
- Laliberté, G.-R. et Filteau, O. (coll. M. Carel) (1987). Les divers cheminements de formation de la relève agricole francophone du Québec. *Les Cahiers du LABRAPS*, 4. Sainte-Foy: Laboratoire de recherche en administration et politiques scolaires, Université Laval.
- Lettre, J.-P. (1964). *La formation professionnelle agricole. Problèmes généraux*. s.l.
- Lettre, J.-P. (1976). *La formation professionnelle de la relève agricole au Québec*. s.l.
- Lussier, S. (1989). La formation agricole encore déficiente. *Le producteur agricole*, 12(7), 30-34.
- Marshall, E. (1977). *La formation des futurs agriculteurs à la gestion d'une exploitation*, 29, 1-21.
- Méaille, M. et Savy, H. (1991). Les systèmes européens de formation agricole. Capacité professionnelle agricole et rôle de la formation des adultes. *Regards sur l'enseignement agricole* (3). Dijon: Direction générale de l'enseignement et de la recherche.
- Miller, F. (1984). *L'enseignement aux adultes*. Sainte-Foy: Service de pédagogie universitaire, Université Laval.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (1983). *Colloque sur la formation de la relève agricole*. Québec: Direction de l'enseignement agricole, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Gouvernement du Québec.
- Morisset, M. (1990). *La structure du secteur porcin québécois*. Québec: Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Université Laval.
- Muzzi, P. et Morisset, M. (1987). *Les facteurs de réussite ou d'échec de l'établissement en agriculture au Québec*. Québec: Groupe de recherche en économie et politique agricoles, Université Laval.
- Petit, M. (1981). Théorie de la décision et comportement adaptatif des agriculteurs. *Formation des agriculteurs et apprentissage de la décision*. Paris: FAFEA.
- Price Waterhouse (1991). *A comparison of the Canadian and US dairy industries. Study for the national dairy task force*. Ottawa: Agriculture Canada.

- Romain, R. et Lambert, R. (1992). *Économie de taille, efficacité technique et coûts de production dans les secteurs laitiers du Québec et de l'Ontario*. Québec: Groupe de recherche en agroalimentaire de l'Université Laval.
- Savy, H. (1988). *Du CAP au BP: les difficultés d'un changement de niveau dans la filière de formation agricole. Conséquences sur l'offre d'éducation*. Paris: INPSA, IREDU, CNRS, Ministère de l'Agriculture.
- Sénéchal, G.-E. (1979). *L'impact de la formation sur le développement de l'agriculture et de son entreprise*. Québec: SEP, DGEA.